

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 13 septembre 2013

**Service instructeur**  
Service Habitat et Solidarités Territoriales

N° CP-2013-8-10-1

**Service consulté**

**AIDES DEPARTEMENTALES A LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE  
ENERGETIQUE**

Résumé : Dans le cadre des aides départementales et du programme « Habiter Mieux » en faveur de la précarité énergétique pour les propriétaires occupants, sont éligibles à une subvention 8 dossiers pour un montant total de 4 000 €.

Dans le cadre du programme « Habiter Mieux » de l'Anah et du Contrat Local d'Engagement signé par le Département en novembre 2011 en faveur de la lutte contre la précarité énergétique pour les propriétaires occupants aux revenus modestes, une aide de 500 € a été mise en place.

✓ 8 dossiers sont éligibles à cette aide, soit 4 000 €.

Il vous est proposé d'accorder les subventions détaillées dans le tableau joint au présent rapport, étant précisé qu'un montant de 4 000 € serait à prélever sur le programme H221, chapitre 204, fonction 72, nature 20422.

Le reliquat est de : 218 840 € - 4 000 € = 214 840 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

**Service instructeur**

Direction Générale des Services  
Service Habitat et Solidarités Territoriales

N°

**Service consulté**

**AIDES DEPARTEMENTALES A LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE  
ENERGETIQUE**

Résumé : Dans le cadre des aides départementales et du programme « Habiter Mieux » en faveur de la précarité énergétique pour les propriétaires occupants, sont éligibles à une subvention 8 dossiers pour un montant total de 4 000 €.

Dans le cadre du programme « Habiter Mieux » de l'Anah et du Contrat Local d'Engagement signé par le Département en novembre 2011 en faveur de la lutte contre la précarité énergétique pour les propriétaires occupants aux revenus modestes, une aide de 500 € a été mise en place.

✓ 8 dossiers sont éligibles à cette aide, soit 4 000 €.

Il vous est proposé d'accorder les subventions détaillées dans le tableau joint au présent rapport, étant précisé qu'un montant de 4 000 € serait à prélever sur le programme H221, chapitre 204, fonction 72, nature 204142.

Le reliquat est de : 218 840 € - 4 000 € = 214 840 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER

**N° CP**  
**Séance du**

**AIDES DEPARTEMENTALES A LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE  
ENERGETIQUE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général n° 2010-4-4-3 du 8 décembre 2010 relatif à la politique de l'habitat,
- VU le Contrat Local d'Engagement signé entre le Département du Haut-Rhin et le Préfet, délégué de l'ANAH dans le Haut-Rhin en date du 2 novembre 2011,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde les subventions pour la lutte contre la précarité énergétique, telles que présentées dans le tableau joint au rapport pour un montant total de 4 000 €.
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront à prélever sur le programme H221, chapitre 204, fonction 72, nature 204142.

LE PRESIDENT

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

Service Habitat et Solidarités Territoriales

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 SEPTEMBRE  
2013

**Réhabilitation de logements-propriétaires  
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
LPO00030	<b>ADDAD ABDEL HAKIN</b> FART PO - ADDAD Abdel Hakin - SAINT-LOUIS	500,00	100%	500,00
LPO00036	<b>ANDRE LUCIENNE</b> FART PO - ANDRE Lucienne - SAINT-LOUIS	500,00	100%	500,00
LPO00029	<b>HAOUL MOHAMED</b> FART PO - HAOUL Mohamed - WILLER SUR THUR	500,00	100%	500,00
LPO00031	<b>HIDRA TARIQ</b> FART PO - HIDRA Tariq - THANN	500,00	100%	500,00
LPO00033	<b>KUENY MEYER CHRISTINE</b> FART PO - KUENY MEYER Christine - HIRTZFELDEN	500,00	100%	500,00
LPO00034	<b>MEHR CHRISTELLE</b> FART PO - MEHR Christelle - MOOSCH	500,00	100%	500,00
LPO00032	<b>MERABET ZOULEIKA</b> FART PO - MERABET Zouleika - VIEUX-THANN	500,00	100%	500,00
LPO00035	<b>SCHLEISS MARIE-THERESE</b> FART PO - SCHLEISS Marie-Thérèse - RODERN	500,00	100%	500,00
			<b>Total</b>	<b>4 000,00</b>